



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
DE NORMANDIE**

Aurélie VANITOU
Chargée de protection des monuments historiques
02 32 10 71 15
aurelie.vanitou@culture.gouv.fr

Caen, le **26 AVR. 2021**

n° 2021 / 1041

Madame la Maire,

Je vous informe que par arrêté du **16 AVR. 2021**, après avoir recueilli l'avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture lors de sa séance du 10 décembre 2020, Monsieur le Préfet de la région Normandie a inscrit au titre des monuments historiques le grand parc du domaine du Troncq, les façades et toitures de la conciergerie et du pavillon d'entrée ainsi que le chenil, selon le plan annexé à l'arrêté.

Je vous rappelle que, conformément aux dispositions des articles L151-43 et L153-60 du code de l'urbanisme, cette servitude doit faire l'objet d'une annexion au Plan Local d'Urbanisme, dans les communes dotées d'une P.L.U. approuvé.

Vous trouverez ci-joint pour attribution et notification une copie de l'arrêté d'inscription avec plan annexé.

Je vous rappelle également que, conformément aux dispositions des articles R421 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Pour tout renseignement complémentaire, je vous invite à vous adresser à la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie – Conservation régionale des monuments historiques, site de Rouen au 02 32 10 71 15.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Normandie
et par délégation,
la directrice régionale des affaires culturelles


Frédérique BOURA

Madame Catherine SAMSON
Maire du Troncq
Rue des écoles
27 110 Le Troncq